



Que puis-je exiger lors d'injures au travail

Par **marie74_old**, le 17/12/2007 à 18:16

bonjour,

Alors que je demandais de l'aide en vente parceque nous n'arrivions pas a gérer l'affluence à deux. l'un de mes collègue m'a conseiller de "bouger mon cul" et m'a insulté de "connasse". Mon chef était la et n'a rien dit (il s'entend tres bien avec ce mec). puis lorsque gênée et désespéré j'ai demandé de l'aide a mon chef, il m'a dit "qu'est-ce que tu veux que j'y fasse" puis a demander a mon collègue (qui m'a insulté) de venir nous aider... Alors mon collègue a clairement hurlé "mais qu'elle bouge son cul elle, sa fait deux heures qu'elle est la et qu'elle fout rien.." (ce qui est entièrement faux puisque je suis monter pour un renseignement concernant un client et que depuis le début de la matinée je travaillais en vente (nous avons un coin vente et à l'étage un labo). le labo étant situé sur une mezzanine, les clients ont tout entendu... Je suis redescendu avec l'envie de pleurer mais j'ai contenue mes larmes. mon collègue est tout de même venue nous aider et a ensuite essayer de rigoler avec moi en me chatouillant (puisque à la base nous nous entendions bien). Lorsque je suis partie en pause et que je ne lui avais toujours pas reparler, il a rajouter "tiens revoila la dépressive, si y'a quelque chose qui va pas faut aller te faire soigner..." j'ai falli quitter mon poste mais relativisant je suis restée, j'ai tout de même éclater en sanglot lorsque mon chef m'ademande ce qu'il se passait...Après avoir expliquer il me dit "mais il rigolait" (je rapel qu'il adore ce mec). et de rajouter "il ne faut pas creer de tensions d'animaux comme ça" Comme si c'était ma faute... Je suis retourné deux jours au travail et toujours pas d'excuses, toujours pas d'explications.. je me suis fait arreter pour dépression et je leur ai envoyer une lettre en AR leur relatant l'histoire et demandant un entretien avec notre chef de secteur (hiérarchiquement au dessus du chef dont je parle) our discuter de mon avenir dans la société. A savoir qu'il est clair que je ne souhaite pas retourner travailler la bas.

Puis-je négocier mon licenciement? Suis-je en mesure d'exiger le licenciement si je leur dit que je me mettrais en arret jusqu'à? OU puis-je demander par exemple deux mois de salaires comme compensation le temps de retrouver un autre travail car je me suis sentie moralement

harceler (injures devant l'équipe ... certaines personnes pourront confirmer mes dires)! Puis, puis-je les menacer d'un conseil au prud'homme s'il refuse ttes négociations?
MERCI BEAUCOUP